

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Antoine MOKRANE, adjoint au Maire

OBJET : Adoption du budget primitif 2024.

Table des matières

<u>La présentation du budget primitif 2024</u>	<u>2</u>
<u>1. La poursuite de la sécurisation financière de la collectivité dans un contexte défavorable aux finances locales</u>	<u>3</u>
<u>1.1. Le poids du contexte macro-économique et politique dans le budget des collectivités locales...</u>	<u>3</u>
<u>1.2. ...et son impact sur les prévisions budgétaires 2024 de la Ville et les orientations retenues pour maintenir l'équilibre budgétaire</u>	<u>4</u>
<u>2. Les orientations du budget primitif 2024</u>	<u>6</u>
<u>2.1. Une Ville favorisant la continuité et la qualité des temps éducatifs et des parcours d'émancipation</u>	<u>6</u>
<u>2.2. Une Ville inclusive au service des plus vulnérables</u>	<u>7</u>
<u>2.3. Un budget dédié à l'apaisement de l'espace public</u>	<u>8</u>
<u>2.4. Une Ville accueillant de grands événements au bénéfice des citoyen.ne.s</u>	<u>9</u>
<u>2.5. Un budget déclinant la Ville durable et résiliente</u>	<u>9</u>
<u>2.6. Un budget instituant les premiers jalons d'une commune nouvelle</u>	<u>10</u>
<u>3. La présentation du budget primitif 2024</u>	<u>11</u>
<u>3.1. Des recettes de fonctionnement moins dynamiques que l'inflation</u>	<u>11</u>
<u>3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)</u>	<u>11</u>
<u>3.1.2. Les dotations et participations (chapitre 74)</u>	<u>13</u>
<u>3.2. Les dépenses de fonctionnement Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement dans un contexte où les marges financières des communes s'amenuisent</u>	<u>16</u>
<u>3.2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)</u>	<u>16</u>
<u>3.2.2. Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012)</u>	<u>17</u>
<u>3.2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u>	<u>18</u>
<u>3.2.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656 - 656-6)</u>	<u>21</u>
<u>3.2.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)</u>	<u>21</u>
<u>3.2.6. Les charges financières (chapitre 66)</u>	<u>21</u>
<u>3.2.7. Les charges exceptionnelles - spécifiques (chapitre 67)</u>	<u>21</u>
<u>3.2.8. Les dotations aux provisions (chapitre 68)</u>	<u>21</u>

3.3. L'épargne	22
4. L'investissement	23
4.1. Les recettes d'investissement	23
4.2. Les dépenses d'investissement	24
5. La dette communale	27
Conclusion	29
Annexe	30
Table des illustrations	31

La présentation du budget primitif 2024

Conformément au code des collectivités territoriales (CGCT), le budget primitif doit être équilibré, tant en fonctionnement qu'en investissement et permettre de couvrir les dépenses obligatoires notamment la charge de la dette.

Conformément à l'engagement pris par la municipalité en début de mandat, le budget doit également, **sans augmentation des taux de fiscalité**, permettre financer les investissements de sorte à accompagner la montée en charge du plan pluriannuel des investissements et contenir le recours à l'emprunt.

Tableau 1 : principaux agrégats composant le budget communal de 2020 à 2024

OPÉRATIONS RÉELLES NET FCCT	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23
Recettes réelles de fonctionnement	204 655 180 €	198 227 793 €	199 742 369 €	200 507 034 €	211 010 992 €	215 723 987 €	2,2% 4 712 995 €
Dépenses réelles de fonctionnement	183 278 475 €	181 066 071 €	182 194 293 €	181 015 993 €	192 487 989 €	196 410 352 €	2,0% 3 922 363 €
Épargne brute	21 376 705 €	17 161 722 €	17 548 076 €	19 491 041 €	18 523 003 €	19 313 635 €	4,3% 790 632 €
Taux d'épargne brute	10,4%	8,7%	8,8%	9,7%	8,8%	9,0%	
Remboursement capital de la dette	12 023 055 €	13 867 994 €	12 259 214 €	12 023 055 €	11 669 159 €	12 310 000 €	5,5% 640 841 €
Épargne nette	9 353 650 €	3 293 728 €	5 288 862 €	7 467 986 €	6 853 844 €	7 003 635 €	2,2% 149 791 €
Dépenses réelles d'investissement hors dette	27 850 156 €	40 228 106 €	42 323 819 €	40 833 473 €	40 722 521 €	43 714 759 €	7,3% 2 992 238 €
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	27 758 092 €	13 606 189 €	10 921 267 €	13 794 136 €	12 056 198 €	16 667 754 €	38,3% 4 611 556 €
Encours de la dette	128 965 822 €	141 816 440 €	143 017 446 €	140 988 877 €	135 965 822 €	131 544 347 €	-3,3% - 4 421 475 €
Capacité de désendettement	6,0	8,3	8,2	7,2	7,3	6,8	

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles atteignent **257M€** (215,7M€ hors attribution de compensation) et couvrent les dépenses réelles portées à **237,7M€** (196,4M€ hors FCCT).

L'épargne brute (= recettes réelles – dépenses réelles) atteint **19,3M€** au BP 2024 et **9%** des recettes réelles de fonctionnement nettes de l'attribution de compensation. Le taux d'épargne brute se maintient donc (8,8% au BP23), malgré le contexte inflationniste qui handicape les collectivités locales.

En 2024, la commune maintient ainsi un niveau d'épargne brute prévisionnelle supérieur à 8% conformément à la stratégie financière établie en début de mandat.

Le rapport sur les orientations budgétaires soumis au conseil municipal du 23 novembre 2023 a présenté les éléments d'orientations politiques et leur contexte pour l'élaboration du budget 2024.

Le présent rapport s'inscrit dans le strict prolongement de ces orientations et présente la construction du budget primitif 2024 proposé par la municipalité et soumis au vote du Conseil municipal.

Dans un contexte financier inflationniste persistant, il s'agit également d'une proposition budgétaire ambitieuse qui permet de financer par redéploiement de crédits et **sans hausse des taux d'impôts locaux** :

- Les objectifs et priorités du mandat de construire une ville équilibrée;
- La revalorisation de la rémunération des agents publics nécessaire au maintien du pouvoir d'achat mais sans compensation de l'Etat.
- Une hausse de postes de dépenses fortement touchés par l'inflation (les denrées alimentaires, les taux d'intérêt de la dette...);
- L'augmentation des effectifs pour répondre aux priorités municipales notamment en matière

de tranquillité publique et de lutte contre l'habitat indigne, ;

1. La poursuite de la sécurisation financière de la collectivité dans un contexte défavorable aux finances locales

1.1. Le poids du contexte macro-économique et politique dans le budget des collectivités locales...

Le contexte inflationniste fragilise fortement, depuis 2022, le budget des collectivités.

Si les prévisions d'inflation laissent présager une stabilisation au second semestre 2024 et une légère reprise de la croissance, les projections restent incertaines et invitent à la prudence. En effet, les prévisions du Gouvernement d'une progression de +1,4% de la croissance sont nuancées par celles des organismes internationaux, qui prévoient une augmentation probablement inférieure.

L'inflation se stabiliserait à un taux proche de 2,7% mais continuerait de se répercuter, en année glissante, sur des postes de dépense importants pour les collectivités locales (frais financiers, fluides, alimentation, etc.).

Afin de limiter l'impact de l'inflation, en particulier sur les ménages les plus fragiles, un ensemble de dispositifs de revalorisation salariale à destination des agent.e.s du secteur public est déployé. La ville de Saint-Denis qui a, sans délai et dès 2023, dégagé plus de **3,9M€** en faveur du pouvoir d'achat des agent.e.s et poursuit, en 2024, pour financer, en année pleine, une nouvelle hausse, la revalorisation des bas salaires, l'augmentation de la valeur du point d'indice, la majoration indiciaire, la revalorisation du SMIC, le complément de traitement indiciaire ainsi que de l'augmentation de la contribution au titre de transports en commun.

Ces dépenses ont une incidence conséquente sur les budgets communaux puisqu'elles ne sont pas compensées par l'Etat et restent intégralement à la charge des collectivités.

Si la Dotation Globale de Fonctionnement se voit réabondée en 2024, cette augmentation ne représente qu'1,2%, largement en deçà du surcoût de l'inflation (**+4,8%** en 2023 et **+2,7%** en 2024). A euros constants, le soutien de l'Etat en faveur des communes diminue, ce qui contribue à fragiliser l'autonomie financière des collectivités.

C'est pour ces raisons et afin de conserver des marges de manœuvre suffisantes à la déclinaison du projet de mandat que la municipalité a établi une stratégie financière respectant ses engagements de n'impacter ni la qualité du service public ni le taux d'imposition des contribuables.

1.2. ...et son impact sur les prévisions budgétaires 2024 de la Ville et les orientations retenues pour maintenir l'équilibre budgétaire

Les effets de l'inflation se traduisent, en dépenses de gestion, par la hausse des coûts de certains postes (alimentation, fluides, marchés, fournitures, etc.). L'inflation a également des conséquences

mécaniques sur les taux d'emprunt et le montant du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT). Au total, **7M€** de dépenses supplémentaires ont été réalisées sur ces différents postes depuis le début de l'année 2023 et provisionnées pour 2024, dont :

- **+3,7M€ d'augmentation des dépenses relatives aux fluides** en 2 ans, en particulier liée à l'envolée des prix de l'électricité, très faiblement compensée par le dispositif d'amortisseur électrique et dont la prolongation en 2024 est incertaine. Ce poste représente à lui seul 2,3M€ de dépenses supplémentaires. Les prix du gaz et du chauffage urbain engagent quant à eux une légère diminution mais représentent toutefois un surcoût de près de 500K€ par rapport à 2022. Enfin, les projections anticipent une hausse notable du prix de l'eau et des combustibles (bois et fioul).
- **+616K€ de denrées alimentaires** alors même que l'inflation avait déjà augmenté ces dépenses sur l'exercice 2023 à hauteur de 500K€, soit plus d'un **1,2M€** de renchérissement à périmètre constant sur les deux années. Coût qui aurait pu être imputé aux familles si la cantine payante avait été maintenue.
- **+1,4M€ d'augmentation du FCCT** (779K€ en 2023 et 584K€ en 2024).

Tableau 2 : Evolution du coût des fluides depuis 2021

	BP 21	BP 22	BP 23	BP 24
Eau	950 000,00€	900 000€	900 000€	1 048 500€
Électricité	1 700 000€	1 700 000€	4 200 000€	4 000 000€
CU	1 390 000€	1 290 000€	3 190 000€	2 200 000€
Gaz	430 000€	430 000€	1 030 000€	800 000€
Combustible	100 000€	100 000€	130 000€	150 000€
TOTAL	4 570 000€	4 420 000€	9 450 000€	8 198 500€

Le budget de personnel intègre 3,9M€ de dépenses supplémentaires pour financer les mesures de revalorisation salariale répartis en 5 postes de dépenses et s'ajoutant aux **3,9M€** déjà engagés en 2023 (soit 7,8M€ depuis 2022).

Ces différentes mesures permettent de participer à la préservation du pouvoir d'achat des agent.e.s publics au travers de mesures spécifiques aux bas salaires ou de mesures générale bénéficiant à l'ensemble des agent.e.s.

Tableau 3 : Coût de l'ensemble des mesures de revalorisation salariales pour 2024

Revalorisation des bas salaires	Hausse prise en charge du Pass Navigo (de 50% à 75%)	Point d'indice +1,5%	+5 points d'indice majoré	Revalorisation du SMIC	Complément traitement indiciaire
292 991€	184 598€	1 604 651€	1 227 578€	495 794€	63 911€

Ces hausses prévisionnelles, modélisées au plus près des scénarii connus à ce jour, nécessitent un la poursuite des efforts de gestion déjà engagés car elles ne sont pas compensées par l'Etat.

2. Les orientations du budget primitif 2024

Conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Municipal, le budget 2024 a notamment pour priorités :

- l'aboutissement de la mise en œuvre de la gratuité de la cantine scolaire pour tous les enfants d'écoles publiques maternelles et élémentaires ;
- la livraison des nouveaux équipements (hôtel de police municipal ; équipements du parc des Sports Auguste Delaune) ;
- la poursuite des efforts en matière de lutte contre l'habitat indigne ;
- la poursuite de la stratégie de tranquillité publique par le déploiement de moyens supplémentaires pour
- la police municipale ;
- l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques grâce à une mobilisation exceptionnelle en amont et pendant l'événement.

2.1. Une Ville favorisant la continuité et la qualité des temps éducatifs et des parcours d'émancipation

Le développement de l'offre de places d'accueil du jeune enfant se poursuit en 2024 avec le déploiement de différentes solutions d'accueil. Ainsi, est prévue en 2024 l'ouverture d'un deuxième lieu Passerelle pour accueillir les jeunes enfants (**28,6k€**). En parallèle, la Ville apporte son soutien à l'accueil individuel avec la mise à disposition de locaux à un prix en-dessous du marché pour permettre l'ouverture de deux Maisons d'assistantes maternelles permettant à 2 à 3 assistantes maternelles d'exercer en-dehors de leur domicile. Enfin, l'augmentation de l'offre passe aussi par le développement de l'accueil occasionnel dans les crèches et la diversification des modes de gestion avec l'ouverture en 2024, d'une deuxième crèche en délégation de service public de 60 places.

L'année 2024 sera aussi l'année de la poursuite de l'investissement sur le groupe scolaire Lili Boulanger qui concentrera la majorité des crédits d'investissement consacrés à l'éducation (**5,2M€**). Le reste de l'enveloppe d'investissement est alloué au programme de rattrapage dans les équipements scolaires avec les travaux d'entretien et de maintenance (**2,3M€**) (cours oasis (**300k€**), mobilier scolaire (**500k€**), équipement numérique (**300k€**), et études (**17k€**)).

En parallèle, la nouvelle organisation de l'entretien dans les écoles élémentaires et les accueils de loisirs décidée en janvier 2022 se poursuivra au 1^{er} janvier 2024 pour 3 nouveaux établissements avec une économie escomptée en 2024 de **457k€**.

Depuis septembre 2021, la ville déploie la gratuité de la cantine sur l'ensemble de son territoire : à la rentrée 2024, la gratuité s'étendra aux élèves de CM1 et CM2. L'effort financier lié à la perte de facturation, et qui constitue du pouvoir d'achat rendu aux Dionysien.nes, est estimée à **544k€**. Cette perte de recettes s'ajoute à l'effort réalisé par la Ville pour absorber le surcoût résultant de l'inflation sur les denrées alimentaires (**+460k€**). Au total, l'effort de la Ville s'élève à **1,1M€**.

La ville de Saint-Denis continue également de renforcer sa démarche de qualité alimentaire en prenant de nouveaux engagements centrés sur le développement d'une alimentation saine, durable et de qualité (achat durable composé de 30% de denrée bio en 2024 et augmentation de la part d'achat

de produits locaux de 5% ; diminution du gaspillage alimentaire de 47% en 2024 par rapport au diagnostic de 2016 dans les établissements scolaires de la ville).

Par ailleurs, les moyens consacrés à l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers au sein des dispositifs péri et extrascolaires seront renforcés grâce au fléchage d'un poste de référent.e territorial.e chargé.e, à temps complet, d'accompagner les familles et les équipes.

Le développement de la nouvelle politique du jeu sera poursuivi en 2024 avec une action au sein et en-dehors des ludothèques.

2024 permettra aussi de développer l'offre proposée au sein des centres de vacances au travers d'une planification des classes de découverte avec l'Education nationale et sur les modes de gestion les plus adaptés pour le centre de Bussy-en-Othe.

Pour les adolescent.e.s et jeunes adultes, la Ville poursuit sa politique jeunesse émancipatrice notamment au travers du lancement de l'appel à projet Initiatives jeunes (**33,6k€**), l'organisation en 2024 d'un nouveau Forum des métiers (**10k€**) ainsi que des actions en matière d'insertion professionnelle (**12k€**).

Sur le plan culturel, la Ville portera une programmation spécifique s'inscrivant dans le cadre de l'Olympiade culturelle Paris 2024 avec un budget dédié de **150k€** incluant notamment la Fête des Tulipes, une grande exposition d'art contemporain au musée d'art et d'histoire, la Nuit Blanche et un programme continu d'actions circassiennes portées par l'Académie Fratellini.

Enfin, le programme pluriannuel de rénovation des équipements culturels se poursuivra en 2024 avec notamment **2,3M€** consacrés au démarrage des travaux de rénovation complète du conservatoire situé au 15 rue Catulienne.

2.2. Une Ville inclusive au service des plus vulnérables

En 2024, la stratégie municipale de consolidation de l'offre de soins sur le territoire se traduit par une hausse des dépenses de personnel à hauteur de **277k€**, notamment avec 6 ETP supplémentaires pour accompagner le développement du CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et deux postes de médiateur.rice.s santé qui seront intégralement pourvus dès le début de l'année 2024.

Toujours sur le volet offre de soins, la collectivité engage en 2024 une nouvelle opération d'investissement pour permettre l'agrandissement et la relocalisation du CMS Plaine (**200k€** en 2024). Sont aussi inscrits des crédits pour permettre la relocalisation de la PMI Franc-Moisin (**542k€**).

Plus largement, seront proposées différentes actions en matière de santé autour des comportements à risques liés aux événements festifs, le plan Saint-Denis sans Sida, prévention en matière de surexposition aux écrans ou encore une campagne de vaccination HPV.

En parallèle, l'action solidaire de la Ville de Saint-Denis se renforce d'abord par la **mise en œuvre du projet « Territoire zéro non-recours » (100k€ dont la création de 3 nouveaux postes)**.

En matière d'aide alimentaire, la Ville poursuit le financement et la structuration d'un réseau de plusieurs épiceries sociales et solidaires sur le territoire de Saint-Denis (**25k€**). L'engagement de la Ville a permis l'ouverture de deux épiceries supplémentaires en 2023 et permettra l'ouverture d'une

cinquième épicerie en 2024.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la Ville met en œuvre un accompagnement spécifique ayant pour objectif le relogement des familles (**24k€**). En complément, se poursuit la redynamisation des résidences autonomie via la réhabilitation des logements privés de la résidence Basilique (**400k€**).

Enfin, la Ville poursuit sa politique en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ainsi, les formations à l'attention des cadres sur la variété des handicaps se continuent (**20k€**). De même, le programme de mise en accessibilité des équipements de la Ville se poursuit (**300k€** de crédits en investissement).

2.3. Un budget dédié à l'apaisement de l'espace public

La police municipale continue d'accroître sa présence au profit d'un apaisement de l'espace public. L'augmentation des effectifs se poursuit et le budget 2024 prévoit la création de 10 nouveaux postes de policier.ère.s municipaux et de 4 opérateur.rice.s de vidéoprotection (**644k€**).

Afin de rendre la police municipale plus proche et accessible aux Dionysien.ne.s, l'actuel numéro de téléphone à 10 chiffres a été remplacé par **un numéro gratuit** à 4 chiffres (**50k€**).

L'année 2024 sera l'année de la livraison d'un nouvel Hôtel de police municipale doté de l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement d'une police municipale accueillant à terme 160 agent.e.s et un centre de supervision urbaine totalement rénové et doté des dernières technologies (**12M€** en investissement).

Dans la continuité de son projet pluriannuel de déploiement de vidéoprotection, **758k€** seront dédiés à l'installation de caméras supplémentaires. Au total, à fin 2024, la commune disposera de 488 caméras pour un total d'investissement entre 2020 et 2024 de **6,7M€** (financés par 1,8M€ de recettes).

Suite à l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance courant 2023, celle-ci sera déployée en 2024 avec un budget de **121k€** dédié aux actions de prévention.

Afin de soutenir les initiatives de prévention des violences et de médiation des acteurs du territoire, la Ville souhaite développer son appel à projets « Prévention des violences et médiation » avec un budget de **45k€** en 2024 (+15k€ par rapport à 2023).

La Ville se dotera également d'un **second poste d'intervenant.e social.e en commissariat** afin de mieux répondre aux enjeux de prévention et de prise en charge des usager.e.s du commissariat (**56k€** avec un financement à 50% du comité interministériel de prévention de la délinquance).

Enfin, la Ville poursuit son partenariat avec le tribunal judiciaire de Bobigny : le budget 2024 prévoit ainsi **115k€** aux permanences juridiques proposées au sein de la Maison de Justice et du Droit.

2.4. Une Ville accueillant de grands événements au bénéfice des citoyen.ne.s

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, la ville de Saint-Denis a adopté un **plan de mobilisation** en mai 2021 pour s'engager dans l'organisation de cet événement. En 2024, un budget de **2M€** est inscrit et vient s'ajouter aux dépenses déjà engagées en 2023 (achat d'équipements pour

les volontaires, billetterie) ainsi qu'à des actions inscrites dans les budgets sectoriels permettant de conduire le plan de mobilisation. En parallèle, la Ville poursuit sa programmation de temps événementiels avec un budget de **760k€** dédiés aux événements locaux (Bel été, Fête des tulipes, fêtes de quartier, Bel hiver...), qui revêtiront les couleurs des Jeux.

En 2024, l'école municipale des sports se poursuivra tant par l'augmentation du nombre d'inscriptions (+3 000 inscriptions pour l'année 2023-2024) que par la diversification des activités proposées.

Sur le plan des équipements, la Ville poursuit son plan de rattrapage de rénovation, de modernisation et de mise en accessibilité des équipements sportifs pour un budget de **8,4M€** en 2024 (travaux de rénovation du parc des Sports Auguste Delaune - palais des sports, la grande tribune du stade ainsi que la piste d'athlétisme - travaux de mise en accessibilité du stade annexe du stade de France, rénovation du stade du Landy).

En matière de participation citoyenne, sera lancée la deuxième édition du budget participatif avec un budget en fonctionnement prévu de **50k€** et un budget en investissement de **100k€**.

Pour finir, afin d'encourager la dynamique commerciale, la ville souhaite conforter le marché du Centre-Ville comme vecteur d'attractivité du territoire en déroulant une stratégie de communication et d'animation en lien avec les organisations professionnelles intéressées (**70k€**).

2.5. Un budget déclinant la Ville durable et résiliente

En 2024, la Ville renforce les investissements financiers engagés en matière de lutte contre l'habitat indigne, avec notamment l'augmentation du budget permettant les interventions au titre des travaux d'office (**1,25M€**) ainsi que la création de 4 postes supplémentaires (**224k€**).

En parallèle, la Ville poursuit son engagement pour une ville durable et résiliente au travers de la mise en œuvre du Plan Climat Air énergie, plan d'action transversal irriguant l'ensemble des directions et leurs budgets, en juillet 2023 ainsi que la poursuite de la stratégie de renaturation de la Ville (reconduction de l'enveloppe **de 100 000€** dédiée au programme de plantations annuelles).

Le plan de sobriété sera reconduit en 2024 : il repose sur usage sobre, efficace et optimisé de la consommation d'énergie. En 2023, en a résulté une réduction de 12% des consommations lors de la saison de chauffe 2022/2023 (soit **73,8k€** d'économies) ainsi qu'une réduction de 6% de la consommation de carburant.

Par ailleurs, en matière de transition en faveur des déplacements doux, deux stations Vélib supplémentaires seront ouvertes (station Rue du Port et station Ulysse pour un montant de **22,3k€**).

2.6. Un budget instituant les premiers jalons d'une commune nouvelle

Le besoin de modernisation de nos systèmes d'informations RH et de gestion financière concorde avec la perspective de commune nouvelle Saint-Denis/Pierrefitte ce qui permettra d'avoir un système robuste pour le 1^{er} janvier 2025 afin de garantir une continuité dans la gestion du personnel et le versement des paies comme la gestion budgétaire et comptable. La grande partie des investissements 2024 seront des dépenses relatives à cette modernisation.

Par ailleurs, des investissements complémentaires devront être réalisés afin de compléter l'harmonisation à la fois informatique et de signalétique pour la commune nouvelle (**300k€**).

Enfin, un budget spécifique sera consacré à la concertation ainsi qu'à l'accompagnement des expertises financière, RH et juridique dans la perspective de la création de la commune nouvelle.

3. La présentation du budget primitif 2024

3.1. Des recettes de fonctionnement moins dynamiques que l'inflation

Dans la mesure où la préparation budgétaire a été effectuée parallèlement à l'élaboration de la loi de finances et avant la notification des bases fiscales et des dotations par les services de l'Etat, les prévisions de recettes sont effectuées de façon prudentielle et au plus proche des tendances constatées durant l'exercice en cours.

Les recettes de fonctionnement sont composées des recettes réelles, à savoir des :

- recettes de gestion (chapitres 013,70, 73 et 75) ;
- recettes financières (76) ;
- reprises sur provisions (78).

Aux recettes réelles, s'ajoutent les recettes d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Les recettes réelles sont évaluées à **257M€** pour l'exercice 2024 (**215,7M€** en neutralisant une partie de l'attribution de compensation).

Tableau 4 : composantes des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2024, en €

RECETTES RÉELLES HORS FCCT	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24/ BP 23	
Atténuation de charges (013)	6 956 125 €	5 853 168 €	5 924 000 €	6 059 209 €	6 433 912 €	7 081 383 €	10,1%	647 471 €
Produits des services (70)	11 202 475 €	15 042 952 €	14 291 505 €	13 713 460 €	13 350 128 €	11 132 767 €	-16,6%	-2 217 361 €
Impôts et taxes (73)	136 432 007 €	131 268 639 €	136 714 455 €	133 684 764 €	140 522 190 €	145 816 701 €	3,8%	5 294 511 €
Dotations et participations (74)	47 695 016 €	43 438 509 €	40 805 384 €	45 156 034 €	48 876 447 €	49 936 454 €	2,2%	1 060 007 €
Autres produits de gestion courante (75)	995 802 €	1 402 025 €	1 018 025 €	995 802 €	853 533 €	941 086 €	10,3%	87 553 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION	203 281 425 €	197 005 293 €	198 753 369 €	199 609 269 €	210 036 210 €	214 908 391 €	2,3%	4 872 181 €
Produits financiers (76)	825 279 €	940 000 €	942 000 €	820 765 €	927 782 €	815 596 €	-12,1%	-112 186 €
Produits exceptionnels (77)	329 984 €	282 500 €	47 000 €	77 000 €	47 000 €	- €	-100,0%	-47 000 €
Reprises de provisions (78)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES	204 436 687 €	198 227 793 €	199 742 369 €	200 507 034 €	211 010 992 €	215 723 987 €	2,2%	4 712 995 €

3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)

Les recettes de gestion sont les recettes courantes de la collectivité. Hors attribution de compensation, elles s'élèvent à **214,9€** au budget primitif 2024. En incluant l'attribution de compensation, les recettes de gestion s'élèvent à **256,2M€**.

3.1.1.1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxes foncières et d'habitation,

Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France et Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales) ainsi que de diverses taxes.

Cf. Annexe – Rapport sur la fiscalité et le vote des taux

Tableau 5 : composantes des recettes fiscales de 2020 à 2024, en €

RECETTES FISCALES HORS MGP et HORS PART 2, 3, 5 FCCT	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Taxes foncières et d'habitation	80 057 699 €	77 269 567 €	81 005 963 €	79 832 629 €	87 115 977 €	93 266 714 €	7,1%	6 150 737 €
Rôles supplémentaires	141 362 €	202 000 €	30 050 €	250 050 €	400 000 €	200 000 €	-50,0%	-200 000 €
Attribution de compensation	37 580 733 €	37 580 733 €	37 580 733 €	37 580 733 €	37 580 733 €	37 580 733 €	0,0%	- €
FSRIF	8 806 535 €	8 122 620 €	8 600 000 €	8 737 826 €	8 934 003 €	9 400 000 €	5,2%	465 997 €
FPIC	2 367 270 €	2 376 100 €	2 245 835 €	2 245 835 €	2 400 408 €	2 400 408 €	0,0%	- €
Taxes pour utilisation du domaine	1 022 094 €	1 227 595 €	1 376 595 €	1 396 595 €	1 349 995 €	1 300 000 €	-3,7%	-49 995 €
Taxes et participations urbanisation et dvpt	20 016 €	21 852 €	22 887 €	23 409 €	23 409 €	23 409 €	0,0%	- €
Taxe sur l'électricité	951 137 €	1 660 785 €	1 677 392 €	1 677 392 €	1 677 392 €	1 757 907 €	4,8%	80 515 €
Impôts et taxes liés aux activités de services	144 827 €	220 000 €	175 000 €	179 000 €	179 000 €	354 000 €	97,8%	175 000 €
Droits de mutation	4 405 730 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	-25,0%	-1 000 000 €
TOTAL DES RECETTES FISCALES	135 497 403 €	132 681 252 €	136 714 455 €	135 923 469 €	143 660 917 €	149 283 171 €	3,9%	5 622 254 €

3.1.1.2. Impôts locaux - fiscalité locale (Chapitre 731)

Le montant total de la TFPB et de la TFPNB suite à la disparition de la TH sur les résidences principales, perçu par la ville en 2024, devrait s'établir à **93,3M€** contre 87,1M€ en 2023.

Par rapport à 2023, une hausse estimée de 6,8% du produit de la fiscalité est attendue. Cette hausse des recettes fiscales prévisionnelles résulte de :

- **la revalorisation mécanique des bases** à hauteur de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) de novembre, évalué, selon toute hypothèse, à **4,8%**, en attendant sa fixation définitive par la loi de finances adoptée par 49-3 en première lecture ;
- **l'évolution physique des bases** à hauteur de **0,5%** ;
- **l'ajustement au réel en fonction de l'état 1259** des produits fiscaux notifiés en 2023 notamment pour les rôles supplémentaires ;
- **la mise en œuvre de la majoration de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. Cette mesure devrait apporter à la Ville **1,1M€** de recettes de fiscalité supplémentaires.

3.1.1.3. Fiscalité reversée (732)

L'attribution de compensation, versée jusqu'en 2015 par Plaine commune, est désormais versée par la Métropole du Grand Paris.

Aucun transfert de charge au profit de la Métropole du Grand Paris (MGP) n'est intervenu au cours des dernières années. Le montant de la dotation de compensation versée par la MGP, pour 2024, devrait ainsi être maintenu au niveau des exercices précédents, soit **37,6M€**.

Ce compte englobe aussi les versements péréquateurs que sont **le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)** et **le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**.

Sur la base des montants effectivement perçus en 2023, le FSRIF pour 2024 devrait être en hausse de **466k€** et le FPIC restera, selon toute hypothèse, stable.

3.1.1.4. Autres taxes (733 à 738)

Les droits de mutation acquittés à la commune sur toute transaction immobilière demeurent une ressource structurante. En raison de la crise immobilière et de la baisse du niveau des constatée en 2023 (20% en moyenne fin octobre 2023), une baisse de 1M€ a été inscrite au BP 2024. Elle correspond à la poursuite de la tendance observée.

3.1.2. Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les concours financiers de l'État ainsi que les subventions et financements obtenus par la commune de divers partenaires : CAF, département, État...

Tableau 6 : composantes des recettes dotations et participations de 2020 à 2024, en €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS HORS MGP	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	26 303 976 €	25 428 248 €	25 600 000 €	26 027 842 €	27 479 779 €	28 027 466 €	2,0%	547 687 €
FCTVA (dépenses entretien)	226 704 €	230 049 €	230 049 €	246 049 €	226 000 €	266 000 €	17,7%	40 000 €
Dotation spéciale instituteurs	8 424 €	15 000 €	5 000 €	5 616 €	5 616 €	5 616 €	0,0%	- €
Dotation générale de décentralisation	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	0,0%	- €
Participations	12 892 358 €	11 490 247 €	11 418 090 €	11 957 891 €	13 010 805 €	13 073 858 €	0,5%	63 053 €
Autres attributions et participations	7 521 549 €	5 532 960 €	2 810 240 €	6 176 631 €	7 412 242 €	7 821 509 €	5,5%	409 267 €
TOTAL DES RECETTES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	47 695 016 €	43 438 509 €	40 805 384 €	45 156 034 €	48 876 447 €	49 936 454 €	2,2%	1 060 007 €

De BP 2023 à BP 2024, le volume global des inscriptions budgétaires, au chapitre 74, devrait augmenter de 1,1M€ (+2,2%) en raison notamment de :

- L'abondement exceptionnel de la DGF ;
- La compensation des exonérations de la taxe foncière résultant de la réforme sur les locaux industriels.

3.1.2.1. Dotation globale de fonctionnement (DGF) (741)

La rubrique DGF inclut la dotation forfaitaire, objet principal de la baisse des dotations constatée les années précédentes, et la dotation de solidarité urbaine.

Tableau 7 : parts forfaitaire et péréquatrice de la DGF de 2020 à 2024, en €

DF / DSU	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Dotation forfaitaire	6 646 477 €	7 636 168 €	6 800 000 €	7 227 842 €	6 962 558 €	6 685 698 €	-4,0%	-276 860 €
Dotation de solidarité urbaine	19 657 499 €	17 792 080 €	18 800 000 €	18 800 000 €	20 517 221 €	21 341 768 €	4,0%	824 547 €
DGF = DF + DSU	26 303 976 €	25 428 248 €	25 600 000 €	26 027 842 €	27 479 779 €	28 027 466 €	2,0%	547 687 €

Le PLF 2024 prévoit un abondement exceptionnel de la DGF. Cet abondement permet de limiter le financement de la hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) par la réfaction de la dotation forfaitaire (DF). Il conduit à une hausse du produit perçu à hauteur de 548k€ en tenant également compte des produits notifiés en 2023.

Cet abondement exceptionnel de la DGF permettrait de financer l'évolution des dotations de solidarité incluses dans la DGF sans écriéter la dotation forfaitaire. Il s'agit donc d'une avancée favorable pour la Ville, qui sera confirmée à l'occasion de la répartition de la DGF par le Comité des Finances Locales (CFL) au cours du 1er trimestre 2024. Toutefois, l'augmentation de la DGF demeure plus faible que l'évolution de l'inflation.

3.1.2.2. Participations... (744 à 747)

Tableau 8 : détail des participations de 2020 à 2024, en €

PARTICIPATIONS	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Emplois d'avenir	- €	41 805 €	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
Subventions diverses de l'État	2 218 545 €	1 292 102 €	1 526 439 €	1 706 114 €	1 562 212 €	1 622 785 €	3,9%	60 573 €
Subventions de la Région	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
Subventions du Département	362 812 €	375 391 €	316 091 €	354 822 €	331 291 €	490 291 €	48,0%	159 000 €
Financements CAF et autres partenaires	10 213 713 €	9 780 949 €	9 575 560 €	9 896 955 €	10 477 302 €	10 263 982 €	-2,0%	-213 320 €
Autres	- €	- €	- €	- €	640 000 €	696 800 €	8,9%	56 800 €
TOTAL DES RECETTES DE PARTICIPATIONS	12 795 071 €	11 490 247 €	11 418 090 €	11 957 891 €	13 010 805 €	13 073 858 €	0,5%	63 053 €

Le produit global attendu sur cette rubrique atteint les **13,1M€** (soit +63k€ ; +0,5%). Il convient de noter que la part relative des versements de la CAF reste très élevée et que la CAF demeure un financeur important de la commune, compte tenu des projets développés sur le territoire en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et de vie des quartiers notamment.

Les **696,8k€** de la ligne « autres » correspondent **au remboursement par le CCAS des frais de préparation des repas livrés à domicile.**

3.1.2.3. ... et autres participations (748)

Tableau 9 : détail des autres participations de 2020 à 2024, en €

AUTRES PARTICIPATIONS	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Compensation ex-taxe sur les spectacles	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	0,0%	- €
Compensation exonérations taxes foncière	4 788 447 €	989 926 €	3 346 602 €	3 346 603 €	4 600 168 €	5 000 000 €	8,7%	399 832 €
Compensation exonérations taxe habitation	- €	1 647 472 €	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
Dotations politiques de la ville	-10 000 €	154 320 €	89 129 €	89 129 €	70 565 €	80 000 €	13,4%	9 435 €
Autres (dont aide maires bâtisseurs)	26 159 €	24 299 €	4 000 €	23 956 €	24 566 €	24 566 €	0,0%	- €
TOTAL DES RECETTES AUTRES PARTICIPATIONS	7 521 549 €	5 532 960 €	6 156 674 €	6 176 631 €	7 412 242 €	7 821 509 €	5,5%	409 267 €

Pour rappel, la loi de finances pour 2021 a réduit de moitié les taux d'intérêts pris en compte pour la valeur locative comptable des établissements industriels (3,3% des bases de foncier bâti). Cette réforme, qui touche la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), conduit à diviser par deux les bases taxables des locaux industriels existants et donne lieu à une compensation dont le montant figure sur le détail des « allocations compensatrices » présentes sur les états fiscaux 1259 (cf. rapport sur la fiscalité). L'inscription 2024 intègre au BP l'évolution de la législation.

Tableau 10 : concours financiers de l'État, de la Région et du Département à la commune de 2020 à 2024 en €

CONCOURS FINANCIERS EXTERNES	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Dotation forfaitaire	6 646 477 €	7 636 168 €	6 800 000 €	7 227 842 €	6 962 558 €	6 685 698 €	-4,00%	-276 860 €
Dotation de solidarité urbaine	19 657 499 €	17 792 080 €	18 800 000 €	18 800 000 €	20 517 221 €	21 341 768 €	4,00%	824 547 €
Dotation générale de décentralisation	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	0,00%	- €
Emplois aidés	- €	41 805 €	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
Subventions diverses de l'État	2 218 545 €	1 292 102 €	1 526 439 €	1 706 114 €	1 562 212 €	1 622 785 €	3,90%	60 573 €
Compensations ex-taxe sur les spectacles	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	0,00%	- €
Compensation exonérations taxes foncières	4 788 447 €	989 926 €	168 €	3 346 603 €	4 600 168 €	5 000 000 €	8,70%	399 832 €
Compensation exonérations taxe habitation	- €	1 647 472 €	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
Dotation politique de la ville	-10 000 €	154 320 €	89 129 €	89 129 €	70 565 €	80 000 €	13,40%	9 435 €
Autres (dont aide aux maires bâtisseurs)	34 583 €	39 299 €	9 000 €	29 572 €	30 182 €	30 182 €	0,00%	- €
TOTAL ÉTAT	36 794 499 €	33 052 120 €	30 683 684 €	34 658 208 €	37 201 854 €	38 219 381 €	2,7%	1 017 527 €
Subventions de la Région Île-de-France	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
Subventions du Département de la SSD	362 812 €	375 391 €	316 091 €	354 822 €	331 291 €	490 291 €	48,00%	159 000 €
TOTAL ÉTAT + RÉGION + DÉPARTEMENT	37 157 311 €	33 427 511 €	30 999 775 €	35 013 030 €	37 533 145 €	38 709 672 €	3,1%	1 176 527 €

3.2. Les dépenses de fonctionnement Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement dans un contexte où les marges financières des communes s'amenuisent

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses réelles parmi lesquelles on trouve des :

- charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 6586) ;
- charges financières (66) ;
- charges exceptionnelles – spécifiques (67) ;
- dotations aux provisions (68).

Aux dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Tableau 11 : composantes des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2024, en €

DÉPENSES RÉELLES HORS FCCT	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Charges à caractère général (011)	38 174 271 €	38 297 680 €	39 175 477 €	38 129 066 €	46 497 327 €	47 064 312 €	1,2%	566 985 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	123 102 179 €	120 560 690 €	122 247 941 €	123 323 629 €	125 526 972 €	127 758 408 €	1,8%	2 231 436 €
Atténuations de produits (014)	1 406 084 €	766 667 €	767 229 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €	0,0%	- €
Autres charges de gestion courante (65)	15 515 514 €	16 708 907 €	15 874 173 €	15 435 020 €	16 043 335 €	16 990 989 €	5,9%	947 654 €
Frais de fonct. des groupes d'élus (656)	272 488 €	259 100 €	289 927 €	278 183 €	283 228 €	283 226 €	0,0%	2 €
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION	178 470 536 €	176 593 044 €	178 354 747 €	177 932 565 €	189 117 529 €	192 863 602 €	2,0%	3 746 073 €
Charges financières (66)	2 592 080 €	3 730 681 €	3 271 700 €	2 592 082 €	2 853 414 €	3 418 050 €	19,8%	564 636 €
Charges exceptionnelles (67)	715 859 €	742 346 €	567 846 €	491 346 €	517 046 €	128 700 €	-75,1%	- 388 346 €
Dotations aux provisions (68)	1 500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	183 278 475 €	181 066 071 €	182 194 293 €	181 015 993 €	192 487 989 €	196 410 352 €	2,0%	3 922 363 €

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement (FCCT compris) représente **237,7M€** au budget primitif 2024, contre **233,4M€** au budget primitif 2023 soit une hausse de **+4,2M€** ; soit **+1,8%**.

3.2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes pour le fonctionnement des services : prestations, fournitures, énergie, contrats divers, etc.

En hausse de **+1,2%** par rapport au BP 2023, ce poste représente **47M€** et 24% des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2024 hors FCCT.

Cette évolution représente une augmentation nette de +567K€.

Les principaux postes à la hausse correspondent à :

- +877,5k€ d'augmentation des dépenses dédiées à l'alimentation, dont 650K€ liés à l'inflation et 227,5k€ s'expliquant par la hausse de la fréquentation et l'amélioration de la qualité des produits alimentaires ;
- +148,5k€ de facture d'eau (évolution du prix du M³ d'eau de +0,6%) et +121K€ de redevance des hydrants ;
- +100k€ pour permettre la mise en place d'un numéro gratuit à 4 chiffres à destination des habitant.e.s et l'équipement des nouveaux agent.e.s (recrutement de 10 policier.e.s municipaux) ;
- +49K€ à destination d'actions d'accompagnement social lié à l'habitat indigne.

Afin de contenir au mieux le surcoût des denrées alimentaires, un effort d'optimisation des achats par

un travail en étroite collaboration avec les fournisseurs et la poursuite de la politique de réduction du gaspillage alimentaire permettent une diminution des dépenses de 234K€, sans altérer la qualité des menus proposés.

Le budget du chapitre 011 se trouve par ailleurs diminué des coûts suivants :

- - 1,25M€ de dépenses de fluides (hors eau) ;
- - 473k€ de dépenses relatives à la compétence stationnement, transférée à Plaine commune.

3.2.2. Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012)

La masse salariale représente 65% des dépenses réelles de fonctionnement hors FCCT (**127,7M€** au BP 2024). Les dépenses de personnel et cotisations sociales enregistrent une évolution de 2,2M€, soit **+1,8%**.

Les efforts de bonne gestion budgétaire contribuent au rééquilibrage de la part occupée par la masse salariale dans le budget global de fonctionnement (67,1% au BP 22, 65,6% au BP 23, 65% au BP 24) et permettent le financement des mesures de revalorisation salariales. En neutralisant l'impact financier de celles-ci, la part de la masse salariale s'établirait à 63% et les dépenses de personnel connaîtraient une baisse de -1,3%.

La collectivité poursuit ses actions en faveur d'une gestion équilibrée de ses ressources humaines au travers de :

- La poursuite des actions en faveur du reclassement des agent.e.s en reconversion, dans une logique d'accompagnement des évolutions de carrière ;
- La mutualisation des fonctions de secrétariat de certains équipements pour une plus grande transversalité ;
- La recherche de co-financements permettant le développement de nouveaux projets : « territoire zéro non recours » (100K€, en partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis) ou encore l'élargissement du périmètre d'action du CSAPA (+228K€ dans le cadre de l'appel à projet du fond de lutte contre les conduites addictives) et la mission « Retrouve ton cap » (+18 000€ en partenariat avec l'Assurance Maladie)
- La mise en place de modes de gestion alternatifs, au travers de :
 - o La poursuite de la nouvelle organisation de l'entretien dans les écoles élémentaires et équipements sportifs en réponse au phénomène d'absentéisme structurel affectant le bon fonctionnement des équipes en place ;
 - o La réouverture de la crèche Petit Prince dans le cadre d'une Délégation de service public. Ce modèle économique répond aux difficultés de recrutement d'auxiliaires de puériculture et à l'absentéisme qui impactent la capacité d'accueil des structures municipales. Des places supplémentaires en crèche seront ainsi ouvertes pour accueillir les enfants dionysiens.

Parallèlement, la collectivité poursuivra sa politique de recrutement pour la mise en œuvre des projets de l'équipe municipale, notamment par la création de postes permanents :

- +10 policier.e.s municipaux et 4 postes d'opérateur.trice.s CSU à la Direction de la Police municipale soit un développement budgétaire de 664k€ ;
- +4 postes d'inspecteur.trice.s de salubrité à la Direction de l'habitat durable, à hauteur de 224k€ ;
- +3 postes intégrés à la nouvelle Direction de projet de création de la commune nouvelle, afin d'en coordonner le pilotage global, assurer le respect des délais réglementaires, juridiques et

financiers et accompagner l'ensemble des agent.e.s.

Enfin, une enveloppe de 320k€ est dédiée à la mobilisation des moyens humains nécessaires aux actions d'animation, de communication et de logistique durant les JOP. Une partie contribuera à rétribuer l'équipe des ambassadeur.rice.s, agent.e.s volontaires pour accompagner l'évènement.

3.2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les subventions aux associations, au CCAS, à la caisse des écoles, les indemnités et frais de mission des élu.e.s et les participations de la commune à divers organismes, notamment au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Tableau 12 : composantes des autres charges de gestion courante de 2020 à 2024, en €

AUTRES CHARGES DE GESTION HORS FCCT	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation en % et € BP 24 / BP 23	
Indemnités des élus	1 377 964 €	1 489 303 €	1 433 679 €	1 408 959 €	1 460 228 €	1 460 228 €	0,0%	- €
Pertes sur créances irrécouvrables	394 063 €	398 000 €	510 850 €	405 000 €	330 000 €	330 000 €	0,0%	- €
Contingents et participations obligatoires	3 807 831 €	3 367 963 €	3 523 430 €	3 571 020 €	3 737 414 €	3 899 788 €	4,3%	162 374 €
Subvention au CCAS	3 748 556 €	3 918 556 €	3 918 556 €	3 748 556 €	4 432 556 €	4 471 856 €	0,9%	39 300 €
Subvention à la Caisse des Écoles (PRÉ)	330 039 €	106 377 €	106 377 €	330 039 €	329 039 €	329 039 €	0,0%	- €
Subventions aux associations	5 789 060 €	6 989 311 €	6 090 884 €	5 902 440 €	5 703 592 €	5 813 901 €	1,9%	110 309 €
Subventions autres organismes publics	68 000 €	438 891 €	288 891 €	68 000 €	49 500 €	353 102 €	613,3%	303 602 €
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	15 515 513 €	16 708 401 €	15 872 667 €	15 435 020 €	16 042 329 €	16 657 914 €	3,8%	615 585 €

Les autres dépenses de gestion courantes hors FCCT, sont estimées à **16,7M€** et évoluent de **3,8%** (**+615,6k€**) par rapport au budget primitif 2023 (**16,0M€**).

Cette hausse s'explique principalement par deux facteurs :

- la revalorisation de la contribution à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), en raison de l'inflation ;
- le transfert des dépenses liées au versement de subventions à d'autres organismes du chapitre 67 (charges exceptionnelles) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), en raison du changement référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

3.2.3.1. Les subventions aux associations

Le budget global en direction des associations (hors Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Caisse des Écoles (CDE)) dans les domaines sportif, culturel et associatif s'élève à **5,8M€**, il est en hausse de **+110 309€ (+1,9%)** en comparaison du budget primitif 2023.

La hausse de la ligne subventions aux associations est principalement liée:

- à l'exploitation du théâtre de la Belle Étoile suite à un appel à projet **+50k€** ;
- au soutien aux associations culturelles **+80k€** ;
- au passage à une délégation du service public de l'exploitation du cinéma de l'Écran par une subvention amenée à **+59k€**.

Par ailleurs, le poste de subventions aux associations a fait l'objet d'ajustements liés à des projets terminés en 2023.

Ainsi, ce poste se trouve diminuer notamment par :

- la non reconduction de la subvention à Périphéries **-150k€** ;
- la fin du Fonds d'Initiative Associatives (FIA) FIA, un dispositif de soutien financier aux

initiatives associatives relatif à des appels à projets annuels du contrat de ville dont la part État à la Ville ne sera plus versée **-40k€**. L'Etat versera directement les subventions aux associations.

Ce poste budgétaire comprend également les indemnités, cotisations, formations et frais de représentation des élus pour **1,46M€**. Ce montant est identique au budget primitif 2023.

Sur le secteur des subventions à d'autres organismes, la Ville verse des contributions à des syndicats (SICJ, SIFUREP) pour un montant total de **533,5k€**. Ces subventions sont inscrites à ce chapitre.

Enfin, la Ville a pris l'engagement, dans le cadre de l'appel à projet Initiatives jeune, de verser des aides auprès des jeunes pour un montant de **113,8k€**.

3.2.3.2. Le FCCT

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) est imputé sur ce chapitre et est évalué à **41,3M€** pour 2024, soit une augmentation de **+344k€**. Cette augmentation résulte de l'impact de la revalorisation des valeurs locatives estimée, à ce stade et en toute hypothèse, à **4,8%**.

Tableau 13 : Tableau de présentation de la composition du FCCT du CA 2022 au BP 2024

COMPOSITION DU FCCT (en €)	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
1ère part : FCCT base	38 772 457 €	38 395 011 €	38 598 667 €	38 772 457 €	39 579 186 €	40 027 967 €
dont dotation "part salaires"	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €
dont produit TH 2015	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €
dont produit TFNB 2015	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €
dont revalorisation forfaitaire bases TH et TFNB	929 731 €	552 285 €	755 941 €	929 731 €	1 736 460 €	2 185 241 €
dont allocations compensatrices de TH	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2e part : compétences transférées ultérieures	19 291 €	30 655 €	19 291 €	19 291 €	19 291 €	19 291 €
dont charges transférées - PLU	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €
dont charges transférées - DASRI	- 32 544 €	- 32 544 €	- 32 544 €	- 32 544 €	- 32 544 €	- 32 544 €
dont charges transférées MGP sur la compétence environnement	611 €	611 €	611 €	611 €	611 €	611 €
dont charges transférées MGP non validées par CLECT territoriale	- 11 364 €	- €	- 11 364 €	- 11 364 €	- 11 364 €	- 11 364 €
3e part : contribution additionnelle des villes	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €
dont minoration ex-dotation de solidarité communautaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
dont abondement supplémentaire des villes à l'EPT (pacte financier)	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €
4e part : abondement facultatif propre à la ville	- €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €
dont abondement supplémentaire "plan propreté"	- €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €
5ème part : convention de mutualisation	982 167 €	958 700 €	968 395 €	1 094 850 €	1 171 490 €	1 067 105 €
revalorisation forfaitaire	13 134 €	13 134 €	11 482 €	27 745 €	27 745 €	- €
évolution de périmètre des conventions	969 033 €	945 566 €	956 913 €	1 067 105 €	1 143 745 €	1 067 105 €
TOTAL	39 968 748 €	39 866 065 €	40 081 186 €	40 081 431 €	40 964 800 €	41 309 196 €
Variation N/N-1 €	- 102 881 €	- 205 564 €	204 519 €	245 €	883 369 €	344 396 €
Variation N/N-1 %	-0,26%	-0,51%	0,51%	0,00%	2,20%	0,84%

3.2.3.3. Le financement des opérateurs locaux par la commune

Le CCAS

Le concours de la commune au financement du CCAS prend la forme d'une subvention annuelle et du reversement d'une quote-part de l'ancienne taxe sur les spectacles.

Tableau 14 : concours financiers de la commune au CCAS de 2020 à 2024 en €

CONCOURS FINANCIERS AU CCAS	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Subvention annuelle	3 748 556 €	3 918 556 €	3 918 556 €	3 748 556 €	4 432 556 €	4 471 856 €
Quote-part ex-taxe sur les spectacles	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €
TOTAL	4 515 223 €	4 685 223 €	4 685 223 €	4 515 223 €	5 199 223 €	5 238 523 €

La subvention d'équilibre au CCAS évolue de **+39k€** ; soit **+0,9%**. Cette légère augmentation est liée à la hausse des denrées alimentaires. Le portage des repas servis à domicile dans les résidences de personnes âgées est refacturé au CCAS.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des prestations assurées par la Ville pour le compte du CCAS fait désormais l'objet d'une valorisation financière, retracée dans le montant de la subvention d'équilibre pour un montant de 170k€.

La Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative)

En juillet 2021, la Ville a obtenu le label « Cités Éducatives » et déploie, depuis lors et pour une durée de 3 ans, des actions auprès des jeunes de 0 à 25 ans résidant dans les quartiers La Courtille, Franc Moisin et Joliot Curie Lamaze Cosmonautes.

Cette labellisation a eu pour conséquence une demande de financement conséquente auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Cette demande de financement implique un financement propre de la ville à la Caisse des Écoles, reconduit en 2024.

Le montant de la subvention de la ville à la Caisse des écoles reste identique par rapport au BP 2023 (**329k€**).

3.2.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656 - 656-6)

Ces dépenses sont tracées sur un chapitre comptable spécifique.

Le budget 2024 s'élève à **283,2k€** et reste identique par rapport au BP 2023.

3.2.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du reversement, par la commune, au CCAS, d'une fraction fixe du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles : **766,6k€**. Ce montant est stable depuis la disparition de la taxe sur les spectacles en 2015.

3.2.6. Les charges financières (chapitre 66)

Elles intègrent les frais financiers et les intérêts de la dette contractée par la commune auprès des établissements bancaires pour le financement de ses investissements. En 2023, ces charges s'élèveront à **3,4M€**, contre **2,8M€** en 2023, soit **+600k€**. La hausse correspond à l'augmentation des charges sur les emprunts indexés à taux variable (cf. partie sur la dette communale) et à l'inscription des charges financières résultant de la dette nouvelle contractée en 2023.

3.2.7. Les charges exceptionnelles - spécifiques (chapitre 67)

Leur montant est estimée à **128,7k€** pour 2024. Elles correspondent essentiellement à des opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur).

3.2.8. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ce chapitre de dépenses réelles prévoit la constitution de provisions semi-budgétaires en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, dont la réalisation dans l'avenir est probable.

Le BP 2024 ne prévoit pas d'abonder le stock des provisions. Pour rappel, en 2022, la Ville a remis à niveau ce chapitre en constituant une provision à hauteur d'un montant de 1,5M€.

3.3. L'épargne

La section de fonctionnement doit dégager chaque année une épargne brute abondant l'autofinancement de la section d'investissement. Compte tenu du contexte économique, de la hausse des taux et du renchérissement des nombreux postes de dépenses, il est impératif, de maintenir la capacité de financement afin d'assurer la capacité de la Commune à faire face à ces engagements financiers et préserver ses capacités à investir.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaire de gestion le plus utilisé et indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle permet de calculer le taux d'épargne brute. À Saint-Denis, pour garantir la solvabilité financière de la commune, le taux d'épargne brute minimal est fixé à 8%.

L'épargne brute permet également de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne.

Tableau 15 : évolution du niveau et du taux d'épargne brute de 2020 à 2024, en € et %

ÉPARGNE BRUTE HORS FCCT	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Épargne brute	21 376 705 €	17 161 722 €	17 548 076 €	19 491 041 €	18 523 003 €	19 313 635 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	10,4%	8,7%	8,8%	9,7%	8,8%	9,0%

Malgré le contexte économique et grâce aux efforts de gestion, le niveau d'épargne est en légère hausse par rapport au budget primitif 2023. La ville maintient un taux d'épargne brute au-dessus de 8%.

Ainsi, au BP 2024, l'épargne brute atteint 19,3M€ et 9 % des recettes réelles de fonctionnement.

4. L'investissement

4.1. Les recettes d'investissement

Une hausse des recettes d'investissement pour financer la montée en charge du PPI

Les ressources affectées aux dépenses d'équipement en section d'investissement sont composées des subventions affectées à des dépenses d'investissement, du reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) relatif aux opérations réalisées sur l'exercice N-1, de la taxe d'aménagement et de l'emprunt.

Les recettes d'investissement prévues au BP 2024 sont évaluées à 56M€. Ces recettes permettent de couvrir les dépenses du programme de travaux et le remboursement de l'annuité de dette.

L'**emprunt** reste une des principales ressources d'investissement. En 2024, l'emprunt d'équilibre est évalué à **22,1M€**. Celui-ci sera levé selon un rythme dépendant de la trésorerie effective et des décisions modificatives le cas échéant (reprise du résultat du CA lors du Budget Supplémentaire) et au regard des subventions complémentaires qui pourront être obtenues au cours de l'exercice.

Le niveau d'épargne brute est évalué à **19,3M€** au BP 2024 en raison de la gestion rigoureuse de la municipalité. La **capacité d'autofinancement** brute ou épargne brute matérialise l'autofinancement dégagé sur l'ensemble de la section de fonctionnement (écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) au cours d'un exercice afin de financer les dépenses d'équipement.

En complément de ces recettes, la Ville prévoit de percevoir **7,1M€ de subventions** de la part de différents partenaires. Il s'agit de subventions qui ont été notifiées au cours de l'année 2023 pour la réalisation des projets et dont le niveau de réalisation en 2024 permettra d'obtenir le versement. Il s'agit notamment de :

- **5,17M€** de la Société de Livraison des ouvrages Olympiques (SOLIDEO) pour le financement des travaux de rénovation du parc des sports Auguste Delaune et la mise en accessibilité du stade annexe du stade de France ;
- **1,57M€** octroyé par la Préfecture de Seine-Saint-Denis au titre de la Dotation pour la Politique de la Ville (DPV) pour financer les travaux de rénovation des sanitaires dans les écoles et des équipements sportifs municipaux ;
- **200k€** de la Région Île-de-France pour le financement de deux études sur la pollution des sols et la végétalisation du patrimoine foncier municipal ;
- **126k€** de l'Institut national du cancer suite à la candidature à l'appel à projet « Zéro Exposition à l'Ecole » ;
- **43,8k€** de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour l'aide à l'acquisition de 5 véhicules verts.

Par ailleurs, le **montant du FCTVA** est évalué pour le budget 2024 à **5,5M€**. Le FCTVA vise à compenser auprès des collectivités territoriales une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé en fonction des dépenses d'équipement (acquisition et travaux) réalisées durant l'exercice précédent.

Enfin, les recettes prévisionnelles de la **taxe d'aménagement** pour l'exercice 2024 devraient s'établir à **2M€**. Le montant prévisionnel de cette taxe, qui est assise sur les opérations soumises à

autorisation d'urbanisme, tient compte des autorisations d'urbanisme délivrées et non recouvrées avant le 1^{er} septembre 2022 et de l'impact de la réforme instaurée par la loi de finance 2021 qui modifie le régime de recouvrement de cette taxe pour les autorisations d'urbanisme délivrée après le 1^{er} septembre 2022.

Depuis lors, l'exigibilité du paiement de la taxe se fonde sur la date d'achèvement des travaux et non plus sur la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Pour les grands projets, d'une superficie supérieure à 5 000m², la DGFIP versera deux acomptes, égaux à 50% et 35% des montants de la taxe prévisionnelle.

La Ville n'a, à ce jour reçu aucune information de la DGFIP sur les avances à percevoir pour les grands projets sur le territoire, malgré les sollicitations répétées.

4.2. Les dépenses d'investissement

En 2021, la municipalité a présenté un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour la période 2021-2026 avec une montée en charge progressive des investissements. Les opérations projetées se répartissent par axes politiques dont les priorités et volumes ont été discutés et adoptés lors du Conseil municipal du 7 octobre 2021. S'inscrivant dans ce programme et dans la continuité des investissements présentés lors du débat sur les orientations budgétaires du 23 novembre 2023, la municipalité a élaboré une programmation des investissements qui seront menés en 2024.

Les crédits ouverts en section d'investissement pour 2024 traduisent une forte mobilisation en vue de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques dans une logique d'héritage et dans la continuité du plan de résorption de la dette patrimoniale. Cet effort massif de remise à niveau du patrimoine communal vise à répondre à l'état de vétusté des équipements, à l'impératif de sobriété environnementale et traduit un souci de maîtrise des coûts.

Par conséquent, les crédits d'investissement se déclinent de la manière suivante en 2024 :

- En 2024, l'effort d'investissement porte d'abord sur la politique éducative avec un budget de **8,3M€**. **5,2M€** sont ainsi alloués aux travaux du Groupe scolaire Lili Boulanger et **2,2M€** sont fléchés vers les travaux d'entretien et de maintenance. Le reste du budget abonde l'enveloppe allouée au dispositif d'écoles numériques (**300k€**) et de renouvellement du mobilier et matériel dans les écoles (**500k€**).
- Pour rappel, depuis le début du mandat, la Ville a concentré ses efforts sur le rattrapage de la dette patrimoniale dans les écoles et sur le renouvellement des équipements : cela se traduit par un effort cumulé en investissement de **17,4M€** entre 2021 et 2024.
- Avec l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, 2024 constitue une année de finalisation des importants travaux en cours. Ainsi, **8,4M€** sont dédiés aux travaux de rénovation des différents équipements sportifs municipaux tels que le Palais des Sports Delaune (**7,7M€** dédiés à la réfection de la piste d'athlétisme, la rénovation de la Grande tribune, le Palais des sports ainsi que la sécurisation des sites) ainsi que le stade annexe au Stade de France (dont **520k€** dédiés aux travaux de mise en accessibilité et de rénovation). Une enveloppe de **200k€** est conservée pour les travaux de rénovation et d'entretien des autres équipements sportifs municipaux (tels que le terrain du Landy).
- Le rattrapage de la dette patrimoniale se décline aussi sur le volet culturel avec **4,9M€** consacrés aux équipements culturels. Ce budget permet de financer les travaux de rénovation du Conservatoire à hauteur de **2,3M€** ainsi que l'acquisition d'un foncier pour la création d'une future médiathèque à Saint-Denis avec une enveloppe de **2M€**. Une enveloppe de **300k€** est

conservée pour les travaux de rénovation et d'entretien des autres équipements culturels municipaux.

- En matière de sécurité, le budget 2024 prévoit une enveloppe de **12,8M€**. La majorité de cette enveloppe est consacrée aux travaux du futur hôtel de police municipale qui doivent se terminer en 2024 (**12M€**). En parallèle, la Ville prévoit un budget de **758k€** pour continuer l'extension de notre parc en matière de vidéo-protection.
- Hors équipements scolaires, sportifs et culturels, une enveloppe de **800k€** est prévue pour l'entretien du patrimoine municipal à commencer par les travaux de réhabilitation du centre administratif dont le coût total est estimé à 3M€.
- **1,7M€** sont prévus pour la ville inclusive et solidaire avec notamment **822k€** dédiés à la politique de santé pour l'aménagement de la PMI Franc Moisin (**542k€**) ainsi que l'acquisition d'une coque pour la relocalisation du Centre municipal de Santé La Plaine (**200k€** en 2024 en complément du budget alloué en 2023 à hauteur de 900k€). **400k€** seront consacrés en 2024 à la réhabilitation de la résidence pour personnes âgées Basilique et **300k€** pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux. Enfin, 200k€ sont dédiés à la politique citoyenne et associative (**100k€** pour le budget participatif ainsi que **100k€** pour la maison de quartier Franc Moisin).
- Afin de poursuivre la réalisation du projet de Ville durable, le budget 2024 prévoit d'y consacrer **1,14M€** : **390k€** sont ainsi dédiés à la politique de verdissement de la flotte avec le renouvellement du parc par des véhicules « verts » ; **300k€** pour la création de cours oasis dans les établissements scolaires ; **200k€** à l'aménagement urbain et, enfin, **250k€** dédiés à la renaturation et à différentes études de pollution.
- Enfin, au titre de la lutte contre l'habitat indigne, la Ville poursuit les engagements prévus dans le plan pluriannuel d'investissement avec **1,25M€** inscrits pour la résorption de l'habitat indigne (travaux pour compte de tiers).

Parallèlement à l'adoption du PPI et afin de conforter le mode de gestion des opérations d'équipement, 4 opérations sont gérées en autorisation de programme/crédits de paiement dans le cadre de la gestion pluriannuelle des investissements :

- la construction du Groupe scolaire Lili Boulanger (2022-2025) ;
- la construction du nouvel Hôtel de police municipale (2022-2025) ;
- le programme « écoles numériques » (2022-2026) ;
- les investissements municipaux en informatique et téléphonie (2022-2026).

En 2025, les orientations de ces AP/CP seront revues dans le cadre de la création de la commune nouvelle.

Au total, le budget 2024 prévoit **43,6M€ d'investissements avec 7,1M€ de recettes de subventions**.

Un tableau, joint en annexe, présente l'ensemble de ces opérations par politiques publiques (en dépenses et en recettes) inscrites au BP 2024.

5. La dette communale

Au BP2023, l'emprunt d'équilibre s'élevait à **21,8M€**. Ce montant a été réajusté lors des trois décisions modificative de 2023 (BS avec reprise des résultats 2022 et des reports, DM2 et DM3) pour s'établir, à l'occasion de la décision modificative du 23 novembre 2023, à **31,8M€**.

Le **besoin de financement des investissements** au cours de l'exercice 2023 a été couvert d'abord par la **levée du report d'emprunt de 10M€, sécurisé en fin d'année 2022**, ensuite par la **mobilisation du fonds de roulement** et enfin par le **lancement d'une consultation à hauteur de 5M€**.

Au cours de l'exercice 2023, la ville a procédé à quatre opérations concernant la dette :

- la levée, en mars, du report d'emprunt de **10M€** négociée fin 2022 ;
- le refinancement de la dette indexée sur le livret A ;
- Le lancement d'une levée d'emprunt de **5M€** ;
- Le remboursement du capital de la dette de **11,7M€**.

C'est dans le cadre de la stratégie de maîtrise de l'encours de dette que la municipalité a fait le choix, fin 2022, de souscrire un emprunt à hauteur de **10M€** et de le reporter sur l'exercice 2023, dans le but de sécuriser l'accès à la liquidité à des taux moins élevés que ceux annoncés pour 2023. La marge contractualisée est de 0,51 point en plus du taux Euribor 3M alors qu'à ce jour, les marges pratiquées par les établissements bancaires sur ce même taux oscillent entre 0,80 point et 1,50 point.

Cette anticipation a ainsi permis à la Ville d'économiser environ **1M€** sur les charges d'intérêts à terminaison, soit une économie de 0,64 point d'intérêt (0,51 point de marge contre 1,15 point en moyenne au 2nd semestre 2023).

La **mobilisation exceptionnelle du fonds de roulement** résulte d'une stratégie. Elle concourt à **limiter** le montant de la tranche d'emprunt 2023 et ainsi **les frais financiers** associés dans un contexte de niveau élevé des taux et stratégie de maîtrise des charges **pesant sur la section de fonctionnement**. Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

En complément et pour financer le reste de son programme d'investissement, la Ville lancera une consultation pour lever 5 M€ d'ici la fin de l'année 2023. Ce montant a été apprécié en fonction du rythme de réalisation des dépenses d'investissement d'une part et du fonds de roulement disponible d'autre part.

Le faible niveau de recours à l'emprunt pour l'année 2023 devrait permettre de stabiliser l'encours de dette de la ville, qui devrait s'établir au 31 décembre 2023 à **131,5M€** (126,5 M€ + 5 M€).

Pour rappel, l'exercice 2023 est un exercice marqué par la forte hausse des taux d'intérêt à taux variable. Cette hausse a eu pour conséquence l'inscription de **+350k€** en DM 2 pour faire face à l'augmentation des charges financières.

La dynamique observée a été anticipée fin 2022 et avait conduit à préparer l'opération de refinancement de la dette communale indexée au livret A. La Ville a lancé une opération de

refinancement de la dette indexée sur le livret A, conformément à la délibération n° B-17 prise lors du conseil municipal du 15 décembre 2022. L'opération prévoyait une refonte des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dans le capital des nouveaux emprunts. À terminaison, l'impact de la **hausse du taux du livret A**, qui est passé de **0,5%** à **3%** entre février 2022 et février 2023, aurait entraîné une hausse des charges financières, qui pèsent sur la section de fonctionnement, à payer par la Ville de **6M€** sur la durée de vie des contrats. L'opération de refinancement a été lancée pour minimiser ce surcoût.

Pour l'année 2024, la prévision des dépenses et des recettes en fonctionnement ainsi que le besoin de financement des investissements conduisent à prévoir la levée d'un emprunt d'équilibre à hauteur de **22,1M€** pour financer les dépenses d'équipement qui s'élèveront à **43,6M€**. Ce montant sera néanmoins ajusté lors du Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats et il conviendra, comme en 2023, d'affiner, au plus juste, le montant de l'emprunt à lever, en fonction notamment du rythme des engagements des dépenses d'équipement et des subventions complémentaires obtenues.

Tableau 16 : dette communale de 2021 à 2024

DETTE COMMUNALE	CA 2021	CA 2022	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA anticipé 2023	BP 2024
Encours de dette total au 31/12 N-1	143 017 446 €	135 965 822 €	140 988 877 €	141 816 440 €	143 017 446 €	135 965 822 €	131 544 347 €	131 544 347 €
Nombre d'habitants	113 548	113 766	112 982	112 309	112 982	113 766	114 780	114 780
Épargne brute (hors MGP)	20 198 902 €	20 198 902 €	20 198 902 €	17 161 722 €	17 548 076 €	18 523 003 €	-	19 316 635 €
Capacité de désendettement	7,10	7,10	7,00	8,30	8,20	7,34	7,10	6,81
Charges financières annuelles	2 593 032 €	2 593 032 €	2 957 991 €	3 271 700 €	2 592 082	2 853 414 €	3 203 414 €	3 274 250 €

Les intérêts de la dette seront en hausse par rapport au BP 2023.

En effet, la hausse des taux directeurs de la banque centrale européenne, poursuivant l'objectif d'endiguer l'inflation, a eu pour effet une hausse des taux sur le marché interbancaire.

Au 1er janvier 2024, le taux moyen de la dette ville sera de **2,29%** contre **2,09%** au 1er janvier 2023 du fait de la hausse des taux d'intérêts constaté en 2023, soit une progression de **9,6%**.

Le coût de la hausse qui s'appliquera aux contrats indexés à taux variable (**36%** de la dette de la Ville) est estimé à **+420k€** sur 2024.

Le **remboursement en capital de la dette** pour l'exercice 2024 est estimé à **12,3M€**.

Grâce à la gestion rigoureuse de la municipalité, le budget 2024 anticipe un niveau d'épargne brute prévisionnel de 19,3M€. **La capacité de désendettement** (encours de dette brute divisé par l'épargne brute) passerait de **6,81 années** (BP2024) à **7,95 années** si la Ville contracte l'intégralité les 22,1M€ d'emprunt prévu au BP 2024. Ce ratio respecte le cadre de la **stratégie financière** de la collectivité qui est de maintenir **une capacité de désendettement aux alentours de 8 années**.

Conclusion

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2024 qui se caractérise par les traits suivants :
 - o un budget en équilibre conformément aux textes réglementaires
 - o un budget limitant la dégradation des ratios financiers de la collectivité
 - o un budget de fonctionnement permettant de mettre en œuvre les priorités de mandat de l'équipe municipale ;

- d'approuver, avec le vote du BP, un budget d'investissement permettant la poursuite des opérations déjà en cours ou le lancement d'opérations nouvelles et les autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP);

- de maintenir les taux sur la fiscalité locale directe (TFB, TFNB, THRS) à leur niveau actuel ;

- d'approuver l'attribution pour 2024 :
 - o au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.471.856€ ;
 - o à la Caisse des écoles d'une subvention annuelle de fonctionnement de 329.039€.

Annexe

Investissements 2024 par politiques publiques

		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Coût net
A/ Une ville éducative et émancipatrice	Education	8 319 031,00 €	425 835,20 €	7 893 195,80 €
	Petite Enfance	500 000,00 €		500 000,00 €
	Culture	4 926 937,00 €	11 565,00 €	4 915 372,00 €
	Sports	8 453 991,00 €	6 317 787,40 €	2 136 203,60 €
		22 199 959,00 €	6 755 187,60 €	15 493 206,40 €
B/ Une ville solidaire et égale	Senior	400 000,00 €		400 000,00 €
	Handicap	300 000,00 €		300 000,00 €
	Santé	822 000,00 €		822 000,00 €
	Vie associative et démocratique	200 000,00 €		200 000,00 €
		1 722 000,00 €	0,00 €	1 722 000,00 €
C/ Une ville apaisée et attractive	Sécurité	12 815 876,00 €		12 815 876,00 €
			12 815 876,00 €	0,00 €
D/ Une ville durable et en transition écologique	Architecture bioclimatique et biodiversité	550 000,00 €	320 000,00 €	230 000,00 €
	Projet urbain	255 000,00 €		255 000,00 €
	Habitat durable et lutte contre l'habitat indigne	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €
		2 055 000,00 €	320 000,00 €	1 735 000,00 €
E/ Une ville équilibrée	Entretien du patrimoine	800 000,00 €		800 000,00 €
	Mobilier et matériel liés aux équipements	930 000,00 €		930 000,00 €
	Informatique et téléphonie	2 718 489,00 €		2 718 489,00 €
	Renouvellement du parc de véhicules	390 000,00 €	43 876,00 €	346 124,00 €
		4 862 857,00 €	43 876,00 €	4 404 613,00 €
TOTAL PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024		43 655 692,00 €	7 119 063,60 €	36 535 063,40 €

Table des illustrations

La présentation du budget primitif 2024.....	3
Tableau 1 : principaux agrégats composant le budget communal de 2020 à 2024.....	3
Tableau 2 : Evolution du coût des fluides depuis 2021.....	5
Tableau 3 : Coût de l'ensemble des mesures de revalorisation salariales pour 2024.....	5
Tableau 4 : composantes des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2024, en €.....	11
Tableau 5 : composantes des recettes fiscales de 2020 à 2024, en €.....	12
Tableau 6 : composantes des recettes dotations et participations de 2020 à 2024, en €.....	13
Tableau 7 : parts forfaitaire et péréquatrice de la DGF de 2020 à 2024, en €.....	13
Tableau 8 : détail des participations de 2020 à 2024, en €.....	14
Tableau 9 : détail des autres participations de 2020 à 2024, en €.....	14
Tableau 10 : concours financiers de l'État, de la Région et du Département à la commune de 2020 à 2024 en €.....	15
Tableau 11 : composantes des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2024, en €...	16
Tableau 12 : composantes des autres charges de gestion courante de 2020 à 2024, en €.....	18
Tableau 13 : Tableau de présentation de la composition du FCCT du CA 2022 au BP 2024	19
Tableau 14 : concours financiers de la commune au CCAS de 2020 à 2024 en €.....	19
Tableau 15 : évolution du niveau et du taux d'épargne brute de 2020 à 2024, en € et %	21
Tableau 16 : dette communale de 2021 à 2024.....	26
Conclusion.....	26
Annexe.....	28
Table des illustrations.....	29

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 6 décembre 2023.

**Conclusion des passages en commissions :
Avis favorable de la 5ème commission.**